

Date de la convocation : **6 mars 2024**

Membres en exercice : **31**

Présents : **19**

Excusés : **3**

Procurations : **8**

Suffrages exprimés : **27**

Voix contre : **2**

Abstention : **1**

Vote à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 14 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX

Mmes Marie-Louise At, Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Florence Fabre, Marie-Corinne Fortin, Margot Lapeyre, Marie-Claire Malroux, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Sandrine Subreville

MM. Gilles Cormignon, Habermeyer Olivier-Bernard, Ghislain Espitalier, Yves Le Poec, Marc Miralès, Enrico Spataro

Représentés :

Mme Colette Barsalou par Mme Catherine Rabou

Mme Claudie Bonnet par Mme Eva Géraud

M. Alain Glade par Mme Marie-Claire Malroux

M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

Mme Nadia Ould-Amer par Mme Christelle Cabanis

Mme Dany Portes par Mme Nadège de la Barthe de la Osa

M. Alain Soriano par Mme Anne Dubier

M. Laurent Vandendriessche par Mme Margot Lapeyre

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024

Ainsi que présenté lors du Rapport sur les orientations budgétaires, le Budget primitif 2024 est équilibré en section de fonctionnement à 4 652 300,00€ et à 209 352,58€ pour ce qui concerne la section d'investissement.

Celui-ci fait apparaître les mouvements suivants :

	MOUVEMENTS RÉELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section Investissement	209 352,58	128 352,58		81 000,00
Section Fonctionnement	4 571 300,00	4 652 300,00	81 000,00	
TOTAL	4 780 652,58	4 780 652,58	81 000,00	81 000,00

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

- **DIT** que le Budget Primitif 2024 a été voté à la majorité des voix (2 voix contre, 1 abstention)
- **ARRETE** le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte de la Gestion du CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN en recettes et en dépenses à la somme **quatre millions huit cent soixante et un mille six cent cinquante- deux euros et cinquante- huit centimes (4 861 652.58€)**.

Fait et délibéré le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>